



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23640
25 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3056e séance du Conseil de sécurité, tenue le 25 février 1992, le Président du Conseil de sécurité, au nom des membres du Conseil, a fait la déclaration suivante à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question "Admission de nouveaux Membres" :

"Le Conseil de sécurité, vient de recommander l'admission de la République de Saint-Marin à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec un grand plaisir qu'au nom des membres du Conseil, je félicite la République de Saint-Marin en cette heureuse et historique occasion. Nous nous réjouissons de ce nouveau renforcement du principe d'universalité.

Les membres du Conseil notent avec une grande satisfaction que Saint-Marin s'est solennellement engagé à défendre les buts et principes de la Charte. Ils attendent tous avec intérêt le jour, prochain, où Saint-Marin se joindra à nous en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous envisageons avec plaisir de rencontrer les représentants de ce pays et comptons travailler en étroite collaboration avec eux."
